

20 février 2007

07.321

Question Marianne Ebel

CCT 21 – baisses de salaires

Des engagements avaient été pris que dans le cadre de la CCT 21 aucune personne ne connaîtra de baisses de salaires.

Nous avons appris qu'en janvier 2007 de nombreuses personnes ont vu leurs salaires baisser de façon importante. Que se passe-t-il?

Cosignataires: A. Bringolf et L. Debrot.